

comme elle ne l'a jamais aimé. De plus les prophéties du Sacré-Cœur et de Jeanne d'Arc que j'ai rappelées plus haut montrent que Notre-Seigneur a encore des vues sur elle. Dès lors nous pourrions laisser aller nos cœurs à l'espérance.

Que cette espérance ne remplace pas l'action, qu'elle l'anime au contraire ! Nous ne devons pas être comme les morts de nos cimetières, *expectantes beatam spem*, notre devoir est non pas d'attendre la réalisation d'une bienheureuse espérance, mais *d'y travailler et de la hâter*. Et dans ce sens, ce n'est pas seulement la parole, c'est aussi l'heure qui est à nous.

S. COUBÉ.

(*O Salutaris Hostia.*)

---

### Questions de rubrique

---

CHEMIN DE LA CROIX. — A la demande du Procureur général des Petits Frères de Maric, la Sacrée Congrégation des Indulgences a décidé les points suivants, dans sa séance du 27 février 1901 :

Suivant la méthode de saint Léonard de Port-Maurice, on peut gagner les indulgences du Chemin de la croix *sans changer de place à chaque station*, pourvu qu'un prêtre, accompagné de deux clercs ou de deux chantres, suive la station, s'arrête à chacune d'elles et fasse les prières accoutumées.

Cette méthode peut être employée dans les chapelles des Communautés religieuses, à cause de l'étroitesse du lieu.

Bien plus, le prêtre et les clercs peuvent être remplacés par un Frère qui suit les stations, s'arrête à chacune d'elles et récite les prières accoutumées.

Par un rescrit du 27 mars 1901, la Sacrée Congrégation des Indulgences rappelle que les indulgences ne sont attachées qu'aux croix de bois des Stations, et que, par conséquent, ces croix doivent être placées, suivant la pratique commune, au-dessus des tableaux et être visibles tout entières et facilement. Elle tolère néanmoins la pratique de mettre le tableau au milieu de la croix, de telle sorte que les bras de la croix paraissent suffisamment.

SPES.